

Politique | Grand Poitiers subventionne l'activité économique



Ce 25 septembre, la communauté urbaine de Grand Poitiers tient un nouveau conseil communautaire. Il sera notamment l'occasion de voter deux nouvelles aides, sous formes de subventions directes, aux acteurs économiques du territoire. Trésorerie et rebond seront fléchés vers les acteurs économiques, tous secteurs confondus, et les premières aides seront votées dès ce vendredi. On vous détaille ces nouveaux dispositifs, qui viennent s'ajouter au prêt à taux zéro et aux avances remboursables, prolongées jusqu'en fin d'année.

Voilà un Conseil communautaire que beaucoup, sans forcément le savoir (encore ?) risquent d'attendre de pied ferme. Ce vendredi, la communauté urbaine de Grand Poitiers vote deux nouvelles aides pour soutenir l'économie locale. "Elles sont complémentaires à celles que proposent déjà les autres collectivités, comme la Région ou l'État", a précisé ce jeudi 24 septembre Florence Jardin, présidente de la collectivité, lors d'un point presse détaillant ces deux aides subventionnées.

Aides directes

"Nous sommes dans l'urgence. On n'est pas heureux de la situation mais on montre que les communautés urbaines sont encore au contact de l'économie réelle et dans l'immédiateté. On est en train de subir la seconde vague, ça permet de prendre conscience que la crise ne s'arrête pas au confinement. On est dans les conséquences et ça risque de durer. Il faut toujours que Grand Poitiers remplisse sa mission de service public à la hauteur de ses moyens et dans les délais impartis", a ajouté Bastien Bernela l'un des trois vice-présidents au développement économique aux côtés de Michel François et Jean-Charles Auzanneau.

À quoi ressemblent donc ces deux nouvelles "aides Covid" ? La première est baptisée "aide tréso", c'est une subvention, allant de 1000 à 5000 euros, attribuée selon des critères de viabilité financière, de prévisionnel et en fonction du montant des aides déjà perçues et des charges à payer. Elle est adressée aux TPE, microentreprises, associations employeuses (payant la TVA et l'impôt sur les sociétés, structures d'insertion par l'activité économique, structures coopératives ou entreprises adaptées) créées avant le 16 mars dernier. Pour, selon la communauté urbaine, "aller au plus près des besoins", cette aide sera adressée à des structures ayant un effectif 0 à cinq équivalents temps plein permanents dont le siège d'activité se situe sur le territoire et dont le chiffre d'affaires affiche une perte d'au moins 50% entre le début du confinement (le 17 mars) et le 30 juin.

La seconde aide est baptisée aide rebond. C'est aussi une subvention, mais elle accompagne l'investissement pour "favoriser le développement la diversification, la transition numérique ou écologique". Son plafond est de 5000 euros et à l'inverse de la première, elle sera versée en deux fois sur les mêmes critères. Un bonus de 2000 euros supplémentaires pourra être versé si le projet présenté est compatible avec une logique de "sortie de crise" ou de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Elle sera réservée aux TPE et acteurs de l'ESS (économie sociale et solidaire) comme les associations, structures coopératives, entreprises agréées ou structures d'insertion créées avant le 1er février 2020 ayant un effectif un peu plus large : jusqu'à 25 ETP. Leur chiffre d'affaires ne devra pas dépasser deux millions d'euros.

Des aides prolongées

Ces aides ne sont pas les premières à être proposées par l'agglomération, en plus des aides régionales et nationales déjà existantes. "Nous avons déjà mis en place un dispositif d'avances remboursables et un fonds de solidarité. Le premier a eu son utilité mais n'a pas forcément rencontré son public, le monde économique local était plutôt en attente d'aides directes. Ces deux dispositifs sont prolongés parce que même si on ne constate pas de recours en masse, ils sont toujours réguliers. Ils sont venus en deuxième ou troisième rideau après les aides de l'État et de la Région", a rajouté Michel François en précisant que sur une enveloppe totale d'un million d'euros, environ la moitié avait à ce jour été mobilisée et qu'une quinzaine d'entreprises avaient bénéficié d'une demande d'avance remboursable.

L'avance remboursable (avec un différé de 24 mois), d'un montant de 5 000 ou 10 000 euros et le fonds de solidarité (prêt à taux zéro de 5 000 à 15 000 euros remboursable sur 24 mois avec différé d'un an) sont tous deux prolongés jusqu'au 31 décembre prochain, sachant que la première est réservée aux PME de 0 à 50 salariés et le deuxième aux entreprises du commerce, de l'artisanat et des services de proximité (0 à 10 salariés), des associations exerçant une activité économique (moins de 50 salariés) et aux entreprises de métiers d'arts.

Répondre à l'urgence

Une aide directe à la trésorerie jugée "indispensable" par Béatrice Guilloux, gérante de l'entreprise DVAM 86 spécialisée dans les examens de vue en EHPAD et en conseil d'équipement en lunettes. "La situation de notre trésorerie est critique, nous avons bénéficié d'une exonération URSAFF entre mars à juin, reportée de septembre à décembre. Aujourd'hui, on sait que les salaires ne pourront pas être réglés au 30 du mois. On a constaté un ralentissement des achats de lunettes pour les familles qui savaient qu'elles pourraient être moins chères à partir de janvier", a ajouté la gérante de cette société entrant dans le giron de la "silver économie" qui emploie aujourd'hui quatre salariés. "Les équipes de soin étant en sous-effectif dans les EHPAD, on a différé notre intervention de septembre. Beaucoup d'établissements ferment leur porte en vue d'appliquer des mesures de protection. On réfléchit à plusieurs axes pour diversifier notre activité, comme l'intervention à domicile ou l'idée de proposer un service audio en EHPAD et commercialiser des prothèses auditives".

La structure Solidarité Environnement Insertion (ou SEI), située à Saint-Sauvant, espère aussi une aide subventionnée importante : 15 000 euros. Elle gère actuellement trois chantiers d'insertion dans le bâtiment, les espaces verts et l'hôtellerie/restauration, qui ont bénéficié à 41 personnes en 2019. Elle est la seule structure d'insertion du sud de l'agglomération et elle a, comme beaucoup d'autres, subi de plein fouet les effets de la crise sanitaire. "Entre mars et début juin, on a fermé le restaurant d'insertion ("Ô Poirion !") et le gîte de groupe ("l'Aigail"). En juillet-août, on accueille majoritairement des groupes de personnes handicapées. Cette année, toutes les associations ont annulé au dernier moment leur séjour pour protéger leurs résidents, ce qui nous a très fortement précarisé étant donné que ce pôle hôtellerie/restauration est la locomotive de notre structure", a précisé la gérante, Amélie Closse. "Un prêt de trésorerie aurait resserré encore un peu plus la corde, c'est pour ça que nous demandons cette aide de subvention. Ça nous permettra de sécuriser la structure mais aussi de nous projeter sur des projets de développement engagés en début d'année et qui ont pris un coup d'arrêt, notamment la création d'une nouvelle structure d'insertion : une micro-conciergerie rurale".

Grand Poitiers a également donné l'exemple d'une épicerie fine du centre-ville de Poitiers, le Moulin à Café, qui devrait bénéficier d'une aide de 10 000 euros, avant tout pour souligner la diversité des acteurs économiques pouvant prétendre à ces aides subventionnées. Si vous entrez dans les critères d'éligibilité et que vous vous demandez comment vous pourriez en bénéficier, sachez que vous devez déposer un dossier avant le 13 novembre sur le site internet grandpoitiers.fr sur lequel vous trouvez tous les détails des aides en question. Vous pouvez également contacter la direction générale du pôle "attractivité et développement économique" de la communauté urbaine par mail (entreprendre-covid19@grandpoitiers.fr) ou par téléphone au 05 49 30 21 64.



Romain Bêteille

Crédit Photo : aqui.fr
Publié sur aqui.fr le 24/09/2020
[Url de cet article](#)